



KL-01-15-086-4J-N

TAC ET QUOTAS DE PÊCHE 2015

Comme fixés par les règlements (UE) n° 1221/2014 du Conseil du 10 novembre 2014, n° 1367/2014 du Conseil du 15 décembre 2014, n° 2015/104 du Conseil du 19 janvier 2015 et n° 2015/106 du Conseil du 19 janvier 2015. Des modifications peuvent être apportées en 2015.

FISHING TACS AND QUOTAS 2015

As fixed by Council Regulations (EU) No 1221/2014 of the Council of 10 November 2014, No 1367/2014 of 15 December 2014, No 2015/104 of 19 January 2015 and No 2015/106 of 19 January 2015. Changes may be made during 2015.

http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/tacs/index_en.htm

TAC Y CUOTAS PESQUERAS PARA 2015

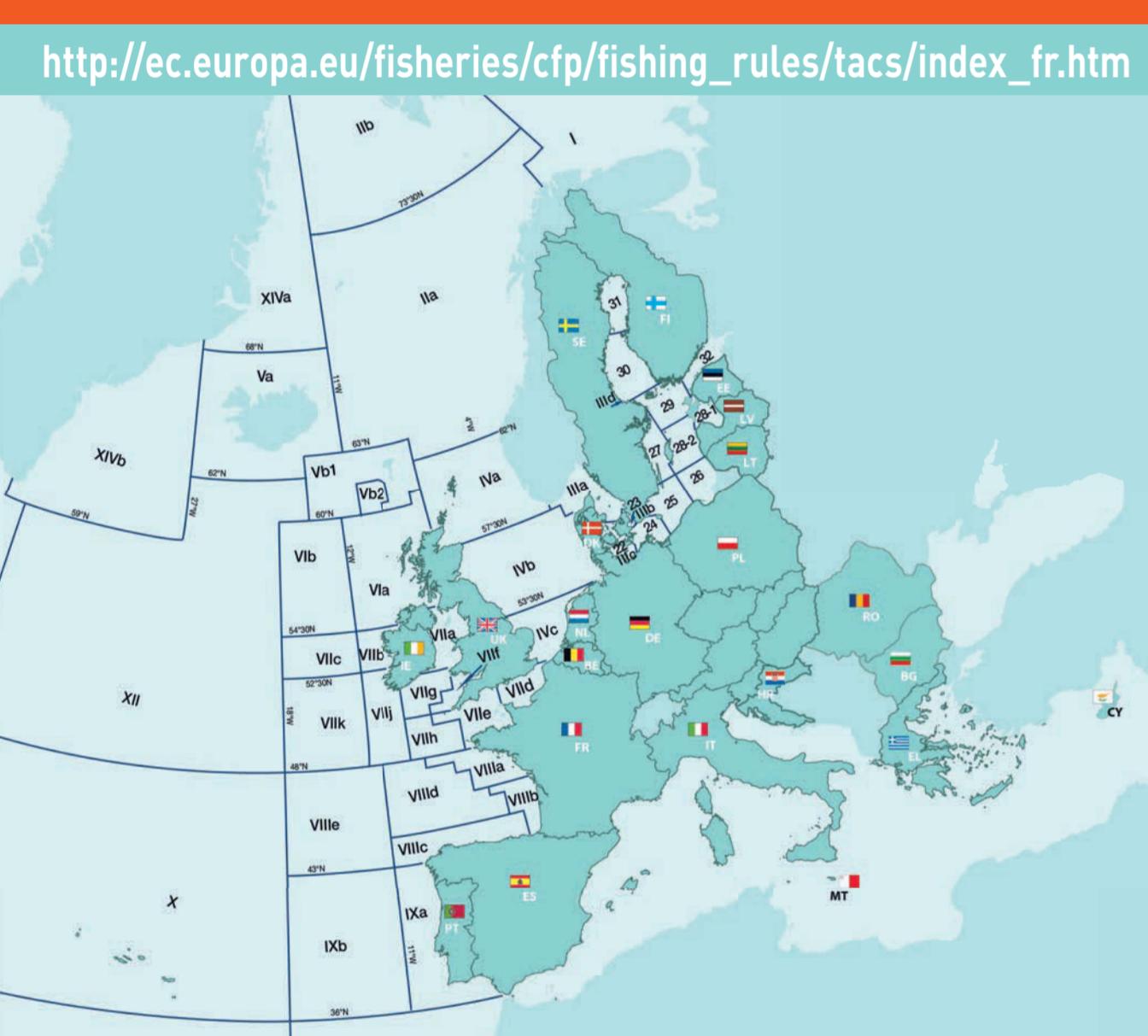
Según establecen los Reglamentos (UE) nº 1221/2014 del Consejo de 10 de noviembre de 2014, nº 1367/2014 del Consejo de 15 de diciembre de 2014, nº 2015/104 del Consejo de 19 de enero de 2015, y nº 2015/106 de 19 de enero de 2015. Algunas modificaciones pueden introducirse en 2015.

http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/tacs/index_es.htm

TAC E QUOTAS DE PESCA 2015

Tal como fixados pelos Regulamentos (UE) nº 1221/2014 do Conselho de 10 de Novembro de 2014, nº 1367/2014 do Conselho de 15 de Dezembro de 2014, nº 2015/104 do Conselho de 19 de Janeiro de 2015, e nº 2015/106 de 19 de Janeiro de 2015. Algumas modificações podem ser feitas em 2015.

http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/tacs/index_pt.htm

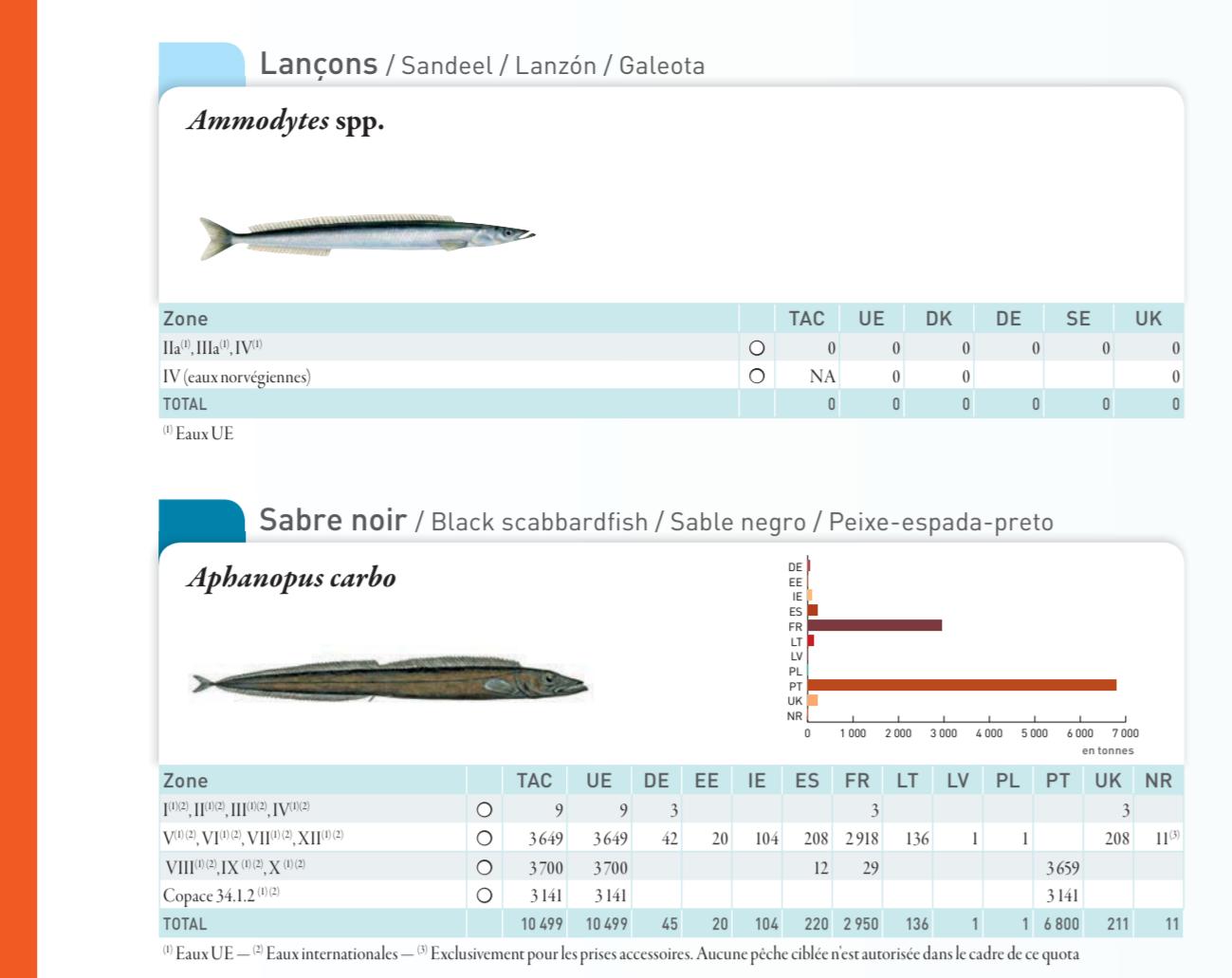


I Mer de Barents, Barents Sea, Mar de Barents
IIa Mer de Norvège, Norwegian Sea
IIIa Sjøbergene i Øst, Ouest, Mar del Norte
IVa Mer Cétoïque, Mar Cetico Meridional
Va Eaux islandaises, Island Grounds, Fonds de l'Islande, Bancos da Ilha
VIa Eaux froides, Farnes Grounds, fronte de l'Irlande, Bancos das Faré
VIIa Ouest du golfe de Gascogne, West of Bay of Biscay, Oeste del golfo de Biscaya
IXa Eaux portugaises - est, Portuguese Waters - East, Aguas portuguesas - oeste, Águas Portuguesas Orientais
Xa Eaux portugaises - ouest, Portuguese Waters - West, Aguas portuguesas - oeste, Águas Portuguesas Ocidentais
XIa Mer d'Irlande, Irish Sea, Mar de Irlanda, Mar da Irlanda
XIIa Ouest d'Irlande, West of Ireland, Oeste da Irlanda
XIIIa Mer Cétoïque, sud, Bay of Biscay - South, Golfo de Vizcaya sur, Golfo da Biscaia - Meridional
XIVa Golfe de Gascogne - large, Bay of Biscay - Offshore, Golfo de Vizcaya - mar adrieno, Golfo da Biscaia - offshore
XVa Ouest du golfe de Gascogne, West of Bay of Biscay, Oeste del golfo de Biscaya
XVIa Rockall, Rockall, Rockall
XVIIa Mer d'Irlande, Irish Sea, Mar de Irlanda, Mar da Irlanda

Données chiffrées en tonnes — Figures in tonnes — Cifras en toneladas
— Dados en toneladas

NB : la liste des espèces n'est pas exhaustive. Pour l'ensemble des espèces sous quotas se référer aux règlements susmentionnés — NB : la lista de especies n'est pas exhaustiva. Para el conjunto de las especies sujetas a cuota, referirse a los respectivos reglamentos — NB : les toutes les espèces qui sont sujettes à quota sont listées dans les règlements susmentionnés — NB : la lista de especies no es completa con respecto a las limites biológicas de seguridad o/ou a su capacidad de producir el rendimiento máximo a largo plazo. Para todas las especies sujetas a cuota, consultar los respectivos reglamentos —

— Taille minimale de référence de conservation en cm — Minimum conservation reference size in cm — Tallas mínimas de referencia a efectos de conservación en cm — Tamboño mínimo de referencia de conservación en cm
— Le stock est exploité à un niveau permettant d'assurer son rendement maximal à long terme — The stock is exploited at a rate that is consistent with producing the highest catch from the stock in the long term
— Le stock est overlappé par rapport au niveau permettant d'assurer son rendement maximal à long terme, mais il reste dans les limites biologiques de sécurité ou est près dans le cadre d'un plan à long terme approuvé par les scientifiques — Le stock es overlappado con respecto a la producción del rendimiento máximo a largo plazo, pero se situa dentro de los límites biológicos de seguridad o está cerca gestionado con arreglo a un plan a largo plazo aprobado por científicos
— Le stock ne se trouve plus dans les limites biologiques de sécurité et ne fait pas l'objet d'un plan à long terme, ou les avis scientifiques indiquent qu'il ne devrait plus être exploité. — El stock ya no se encuentra dentro de los límites biológicos de seguridad y no es objeto de un plan a largo plazo o los dictámenes científicos indican que no debería ser explotado.
— O l'estado do stock n'esp non cumprido quanto aos limites biológicos de segurança ou/ou a sua capacidade de produzir o rendimento maximal a longo prazo.



^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*)Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^(*) Exclusivement pour les prises accessoires. Aucune pêche cible n'est autorisée dans le cadre de ce quota.

^(*)Eaux UE — ^(*)Eaux internationales — ^{(*)</}